

## Je souhaite devenir Maître de Stage Universitaire (MSU) De médecine générale en région Centre Val de Loire

### Qu'est-ce qu'un Maître de stage universitaire (MSU) ?

Un MSU est un médecin généraliste enseignant, qui accueille à son cabinet des étudiants en médecine. Ce stage est essentiel dans leur cursus :

- Pour les internes (7<sup>e</sup> année), il constitue une confrontation à l'exercice de leur spécialité. Il se déroule sur une période de 6 mois chez un binôme ou un trinôme de MSU. Après une phase d'observation active, les internes assurent progressivement les consultations en autonomie sous votre supervision.
- Pour les externes (4<sup>e</sup> année), il offre l'opportunité de découvrir pendant 6 semaines la discipline Médecine Générale et de faire un choix éclairé aux ECN.

### Quels bénéfices pour le MSU ?!

Ces stages ne bénéficient pas qu'aux étudiants. Pour le médecin généraliste, devenir enseignant est un apport majeur à son activité : gagner en réflexivité, rompre la monotonie de l'exercice (lutte contre le burn-out), partager, échanger, diversifier son activité, promouvoir la médecine générale, améliorer sa pratique, passer le relais à la nouvelle génération, etc...

C'est également l'occasion de travailler avec l'équipe des enseignants du département de médecine générale (DMG).

Ces stages sont parfois l'occasion de rencontrer son futur remplaçant voire même son futur successeur. Enfin, la fonction d'enseignant du MSU est valorisante pour son image auprès de ses patients.

### Quelles conditions faut-il remplir ?

- Être qualifié en médecine générale (conseil de l'ordre)
- Exercer en libéral (installé ou collaborateur) depuis 2 ans au moins pour accueil des internes ; ou 1 an pour accueillir des externes. (Les médecins salariés peuvent également devenir MSU, sous conditions).
- Ne pas exercer exclusivement une médecine à exercice particulier (homéopathie, ostéopathie, mésothérapie, acupuncture...).
- Se former à la pédagogie\* et être agréé par l'ARS.
  - o Formation pédagogique DPC S1 « initiation à la maîtrise de stage » pour accueillir des internes
  - o Formation pédagogique DPC S2 « encadrer des externes en stage de médecine générale » pour accueillir des externes.

---

\* L'inscription à ces séminaires se fait sur le site de l'ANDPC (Agence National du Développement Professionnel Continu). Ces DPC pédagogiques sont hors quota formation continue. Ils sont organisés chaque année sur deux jours en région Centre Val de Loire par le collège local des généralistes enseignants.

### **Cette activit  d'enseignement est-elle r mun r e ?**

Oui, une r mun ration p dagogique est pr vue pour le MSU, de l'ordre de 900  (honoraires) pour l'accueil d'un externe pendant 6 semaines et de 600  /mois (honoraires)   r partir entre les 2 ou 3 MSU qui assurent l'encadrement de l'interne.\*

### **Et ma patient le dans tout  a ?!**

Dans l'immense majorit  des cas, les patients acceptent tr s bien la pr sence d' tudiants dans le cabinet ou le centre de sant ,   condition que leur pr sence soit signal e (affiche en salle d'attente, message de la secr taire, etc.) et de solliciter leur avis   chaque consultation.

En pratique, si vous  tes int ress (e) :

Contactez le secr tariat du DUMG ([marine.perrigouard@univ-tours.fr](mailto:marine.perrigouard@univ-tours.fr)) ou le r f rent formation du coll ge des g n ralistes enseignants : Jean Robert ([jean.robert@univ-tours.fr](mailto:jean.robert@univ-tours.fr) - 06 74 96 54 93)

---

\* A titre indicatif car les modalit s de cette r mun ration sont amen es   changer prochainement.